

Communiqué
Le 22 mars 2023

Proposition de loi Kasbarian : non à la criminalisation des classes populaires !

A l'ombre de la réforme des retraites, la proposition de loi Kasbarian Bergé qui criminalise les locataires en difficulté, les sans logis obligé-es de squatter pour se protéger de la violence de la rue et qui enfin porte atteinte au droit de grève poursuit son chemin parlementaire. **Le 22 mars, elle passe en commission à l'Assemblée Nationale en seconde lecture, avant d'être débattue en séance plénière et certainement adoptée les 29 ou 30 mars prochains.**

Cette proposition de loi est en un mot abjecte. Sous prétexte de cas médiatiques de squatteurs de résidences secondaires de retraité-es sur la Côte d'Azur, le groupe Renaissance avec le soutien du gouvernement en profite pour stigmatiser les sans logis qui occupent des lieux d'habitation vides ou même des locaux poubelles. Il s'en prend aussi aux locataires en difficulté de règlement de leurs loyers et donc aux classes populaires et salarié-es pauvres pour qui se loger est très souvent une épreuve quotidienne. Classes populaires dont les revenus sont rognés par l'inflation et qui doivent arbitrer pour beaucoup entre régler leur loyer et pouvoir se chauffer voire se nourrir. A l'inverse des classes aisées dont beaucoup disposent justement de résidences secondaires.

Face à cette catastrophe sociale, la Macronie n'a qu'une seule réponse. La répression ! Comme un retour au 19ème siècle en criminalisant tous les squatteurs, sans logis, locataires défailants en les jetant en prison et/ou leur infligeant des amendes au lieu de leur trouver des solutions de logement décent ! Cette loi au service de la bourgeoisie et du capital ne résoudra rien. Car ce n'est pas en rajoutant une amende de 7 500 € à des loyers impayés qu'un-e locataire en difficulté pourra régler ses dettes ! Au contraire, c'est prendre le grave risque de jeter dans la rue des milliers de travailleurs-ses et leurs familles en leur interdisant toute possibilité de logement.

Au passage, la Macronie qui déteste les mobilisations des travailleurs-euses pour de meilleurs salaires et conditions de travail ou simplement travailler sans risquer d'être expulsés s'en prend également au droit de grève en criminalisant l'occupation illégale de locaux « économiques ». Elle vise ainsi expressément les locaux occupés à l'occasion notamment de piquets de grévistes.... 2 ans de prison et 30 000 € d'amende pour faire pression et faire valoir ses droits, voilà ce que promet la loi Kasbarian !

Le 29 mars débutera la seconde lecture de cette loi à l'Assemblée. L'Union syndicale Solidaires exige avec les autres syndicats et associations membres de la plateforme pour un logement pour tous-tes **le retrait pur et simple de ce texte scandaleux**. Et qu'une véritable politique sociale du logement soit mise en place alors que plus de 3 millions de logements vides sont disponibles dans ce pays. Un logement, c'est un droit fondamental à valeur constitutionnelle !

Mais pour cela il nous faut faire masse. Et cela commence le 29 mars : tous et toutes à l'Assemblée Nationale pour exiger le retrait de la loi Kasbarian qui porte atteinte aux droits fondamentaux ! Et ensuite en manif sur Paris le 1er avril (et en province) à l'occasion de la fin de la trêve hivernale pour un logement pour tous et toutes !